GTJ raquettes - 06 : Chapelle des Bois - Bois d'Amont

Haut Doubs - Mouthe - Chapelle des Bois

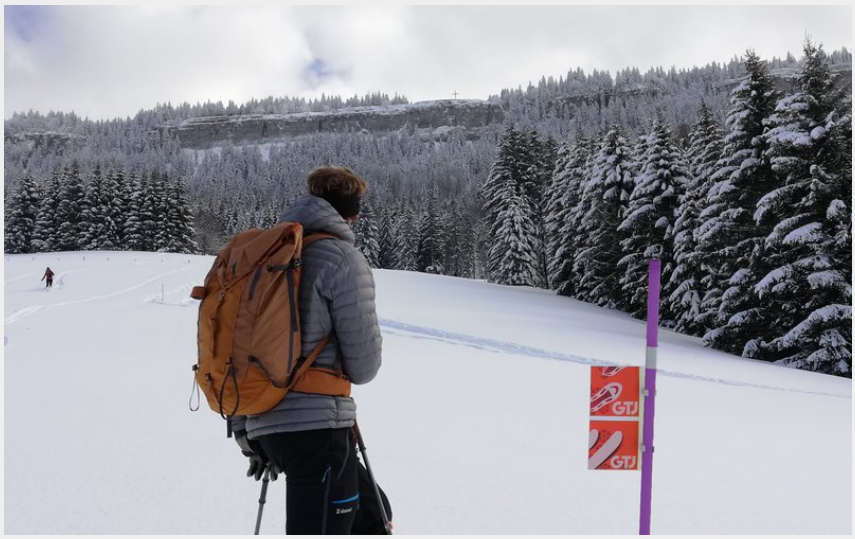

(Carline Baric)

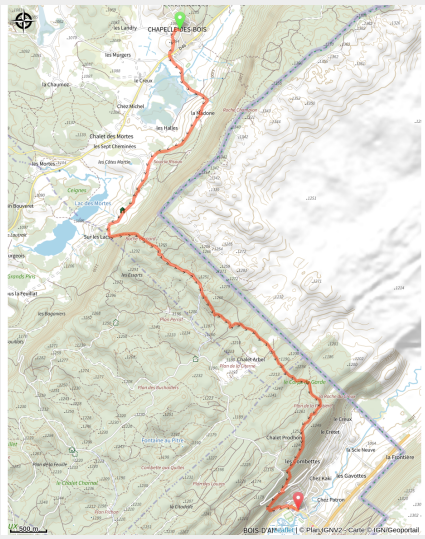

Infos pratiques

Pratique : Raquettes

Longueur : 10.9 km

Dénivelé positif : 366 m

Difficulté : Piste difficile

Type : Fermé

Itinéraire

Départ : Départ des pistes (25240 Chapelle des Bois)
Arrivée : Bois d'Amont (39220)
Balisage : Itinéraire Grande traversée du Jura
Communes : 1. Chapelle-des-Bois (25240)
2. Bois-d'Amont (39220)

Profil altimétrique

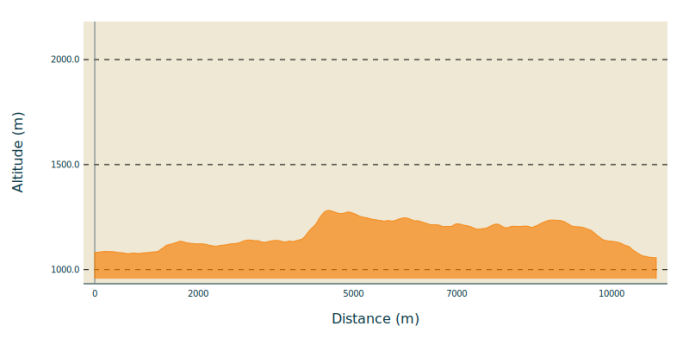

Altitude min 1057 m Altitude max 1282 m

Chapelle des Bois - Les Rousses : Chapelle des Bois est souvent nommée "la Mecque du ski de fond" pour son relief et ses kilomètres de pistes. Un air de pays nordique flotte sur ce village, ses lacs et sa tourbières. C'est ici que la GTJ quitte le Doubs. Elle traverse la forêt du Risoux pour rejoindre Bois d'Amont et ensuite, par la vallée de l'Orbe, Les Rousses.

Sur votre chemin…

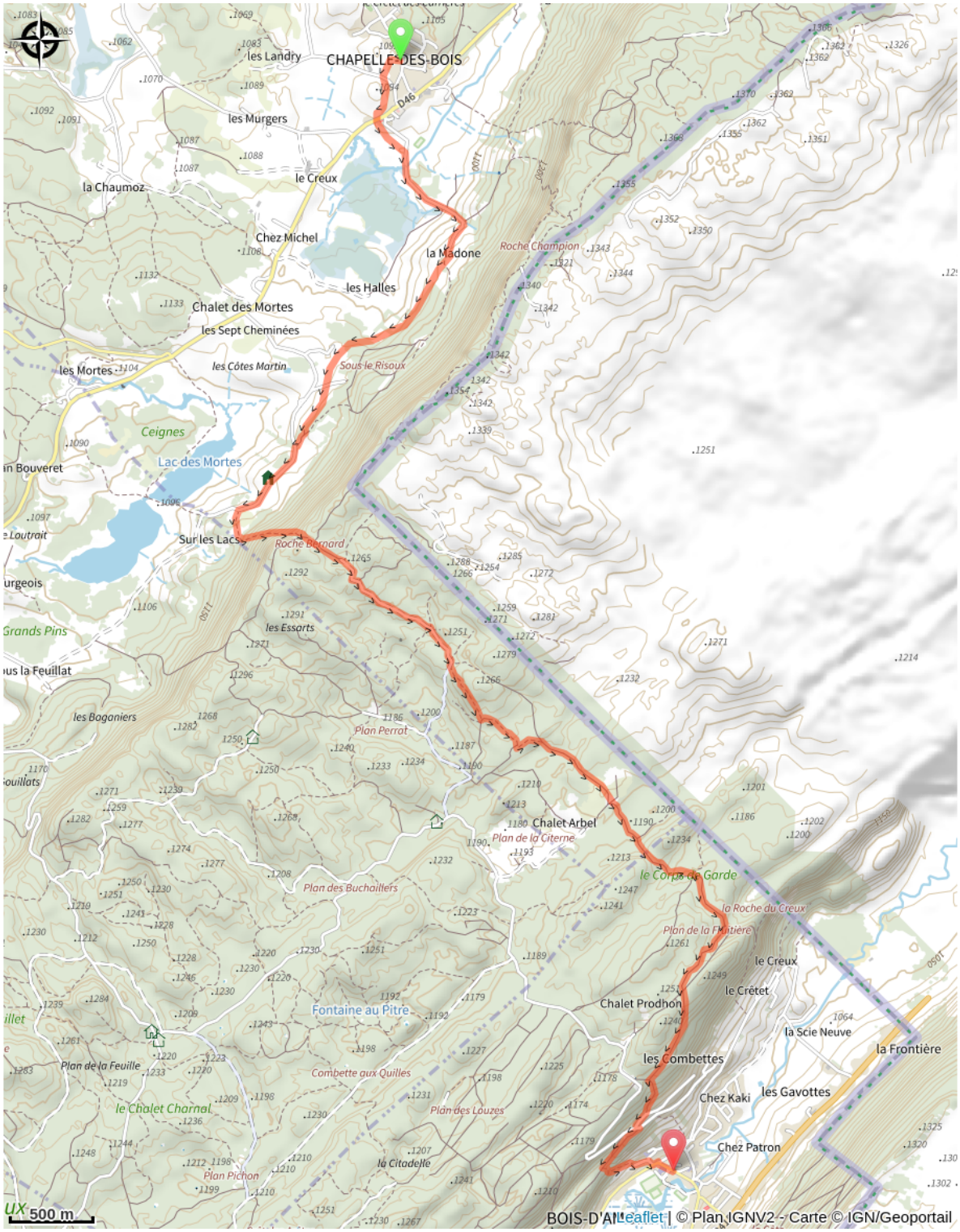

Toutes les infos pratiques

Les bonnes pratiques sur les pistes raquettes

Marquée fermée le 22/10/2026 à 16h15

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d’informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d’altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura
29 Le Village
39310 Lajoux
03 84 34 12 30
www.parc-haut-jura.fr/

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l’habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétras, Gélinotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d’Europe etc…

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c’est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d’observer l’une de ces espèces emblématiques.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura
29 Le Village
39310 Lajoux
03 84 34 12 30
www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l’observer relève d’un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s’avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par

en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Lieux de renseignement

Office de tourisme du Val de Mouthe Chapelle des Bois
3 Bis rue de la Varée, 25240 MOUTHE
valdemouthe@destination-hautdoubs.com
Tel : 03 81 69 22 78
https://www.otmouthe.fr/

Source

Espace Nordique Jurassien

http://www.espacenordiquejurassien.com

GTJ

https://www.gtj.asso.fr/